

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 13 septembre 2024

Date de convocation :

09 septembre 2024

Date d'affichage :

09 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.
Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas (a rejoint l'assemblée au point N° 3) – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le treize Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame SUM Michèle est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024/04/04

7.5 Subventions

OBJET : Requalification du centre bourg RD 205 - Demande de Dotation de ruralité à la CAPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°D22118 en date du 27 Juin 2022 relative à la mise en place d'une dotation de ruralité destinée aux 40 communes de moins de 5 000 habitants, destinée à soutenir les programmes d'investissement communaux sur le mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2024/02/04 en date du 8 mars 2024 décidant de lancer l'opération de Requalification du centre bourg RD 205,

Il s'agit de réaménager la place de la mairie afin de créer des connexions depuis les limites de la commune vers le centre administratif en gérant les déplacements doux et les stationnements ainsi que les abords des équipements publics (mairie, médiathèque, groupe scolaire, salle de sports ...)

Les travaux consisteront à réaménager des places de stationnements avec un équipement de borne de recharge électrique, à aménager un quai de bus sécurisé à l'écart de la place, à sécuriser l'accès des enfants au groupe scolaire en installant des plateaux ralentisseurs pour passage-piétons, à déconnecter et infiltrer les eaux pluviales avec création de cuve enterrée et de noue qualitative.

Ces agencements permettront de donner un aperçu d'espace piétonnier arboré et de circulation tout en créant plus d'emplacements de parking et en améliorant la gestion des eaux pluviales.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter de la CAPH la dotation de ruralité pour l'opération d'investissement Requalification du centre bourg RD 205 dont le coût total est estimé à 1 260 367.98 € TTC soit 1 050 306.66 € HT et le FCTVA évalué à 206 750.76 €.

Le montant de la dotation de ruralité attendue est de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter de la CAPH l'attribution de la dotation de ruralité pour l'opération Requalification du centre bourg RD 205
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

